

ANNEXE 2

Fiche d'intention de projet/programme que l'association souhaite présenter à l'AFD en 2019

Fiche n° (à remplir par l'AFD) :

Projet en consortium/regroupement d'acteurs : PCPA.

Nom de l'association, adresse, contact :

Grdr Migration-Citoyenneté-Développement
66-72 rue Marceau, 93100 Montreuil

Contact : Arezki HARKOUK, Directeur exécutif.

1. Titre du projet/programme : Programme Concerté Pluri-Acteurs en Mauritanie.

2. Type de projet/programme : Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA).

3. S'agit-il d'un projet/programme récurrent ? Phase préparatoire d'un PCPA.

4. Si non, précisez l'ordre de priorité du projet : Hors priorités Grdr.

5. Budget prévisionnel global du projet : 700 000 € (24 mois, 2019-2020).

6. Montant de la requête prévue auprès de l'AFD (et si possible autres cofinancements envisagés) : 525 000 € - Cofinancements : CCFD Terre Solidaire (accord, montant à fixer) + Valorisation programme UE (acquis), coopération décentralisée (à mobiliser) et membres.

7. Mois de dépôt envisagé auprès de l'AFD : Novembre - Décembre 2018.

8. Présentation succincte du projet ou programme en 3 pages

a) Contexte du projet et enjeux auxquels il entend répondre (pertinence) :

La Mauritanie n'a pas encore achevé sa transition démographique : le pays abrite **une population encore plus jeune que ses voisins**, avec près de 63 % de la population totale (3,5 Millions d'habitants) qui en 2013 - date du dernier Recensement RGHP - avait moins de 25 ans et 77 % moins de 35 ans. Sa population a presque doublé entre 1977 (1,5 M) et 2000 (2,7 M) et a encore augmenté de 30 % de 2000 à 2013.

Les politiques publiques menées depuis les indépendances ne sont pas parvenues à faire de ces jeunes des acteurs véritablement impliqués dans le développement économique et social du pays : que ce soit au niveau national ou communal, **les initiatives qui leur sont réservées sont dérisoires** qui se limitent à une vingtaine de maison des jeunes d'une dizaine de terrains sportifs et de deux foyers de jeunesse. Au final, les jeunes se détournent de ces espaces de décision : à titre d'exemple, seuls 10 % des élus communaux ont moins de 25 ans. La création d'un haut conseil de la jeunesse (2015) n'a rien modifié et il existe toujours aujourd'hui **une grande défiance des jeunes vis-à-vis des pouvoirs publics et des pouvoirs locaux** tous incapables à leurs yeux d'agir au plus proche de leurs préoccupations et de leurs besoins.

Par ailleurs, le contexte mauritanien est marqué par une **urbanisation très rapide** : plus de 60 % de la population vit dans les villes où **les conditions de vie demeurent précaires** et où la déstructuration rapides des formes de régulation familiale, tribale et sociale s'apparente à **une certaine forme d'anomie** et à **un délitement des liens sociaux**. Cette pression démographique s'accompagne de forts taux de chômage (48 % de la population en moyenne, 70 % pour les jeunes) et de déscolarisation, la hausse des trafics et de la consommation de drogue comme de la petite et grande délinquance. La désocialisation et l'appauvrissement de la grande majorité des familles ne permettent que de rares redistributions vers les plus jeunes.

Alors que la mobilisation de cette force productive devrait constituer une opportunité de croissance, l'hypothèse la plus répandue aujourd'hui est que cette énergie pourrait se transformer en une force de déstabilisation pouvant affecter fortement et durablement la cohésion sociale.

Face à ces sombres réalités, la **société civile en pleine évolution** demeure encore faiblement structurée : pour des raisons historiques et sociales, les OSC mauritaniennes n'ont pas collectivement l'ampleur, ni l'antériorité, ni l'audience de leurs consœurs des Etats voisins. Elles ne se sont pas encore dotées de structures représentatives indépendantes et crédibles, d'espaces et de pratiques régulières de rencontres, deux conditions préalables à l'émergence de dynamiques collectives solides. Néanmoins, avec ces crispations politiques et sociales qui se sont cristallisées autour des problèmes liés aux cohésions sociales et nationales, se sont développées **des associations actives sur les questions culturelles/artistiques, de l'entrepreneuriat, des technologies de l'information, de l'aide au plus vulnérables (enfants, jeunes et femmes) ainsi que de défense des droits de la femme** qui figurent parmi les structures associatives les plus dynamiques, mais qui peuvent être, pour ce qui concerne les associations de défense des droits, dans des rapports parfois complexes avec les structures administratives et étatiques.

Or, dans ce contexte, **les espaces et mécanismes de dialogue sont très limités** constituant par là-même deux mondes qui se développent de manière parallèle, sans véritables points de convergence : **le fossé est grand entre les pouvoirs politiques et étatiques et les organisations de la société civile de jeunes.**

Des initiatives institutionnelles peu efficaces qui se heurtent aux mêmes limites

En 2005, une étude¹ réalisée pour le compte de l'Etat mauritanien et de l'Union Européenne souligne que *d'une manière générale, la mise à disposition de financement, d'une manière indépendante et non conditionnelle, c'est à dire séparé de tout autre processus consensuel (coordination, concertation, priorisation, mise en réseau etc.) a dans bien des cas des conséquences négatives sur les dynamiques propres à la société civile. Les OSCs étant essentiellement attirées par*

1 UE : Etude d'identification d'un programme d'appui à la société civile en Mauritanie ; Rapport final 2005.

l'aspect purement financier, ce type d'approche a tendance à générer des conflits entre OSCs et a aussi malheureusement pour effet de maintenir les organisations bénéficiaires dans une logique de prestataire de service plutôt que d'acteurs à part entière du développement. Onze ans plus tard, en 2016, un nouveau rapport évoque 3 enjeux² dont le troisième est toujours « lié à la nécessité pour la société civile de se réapproprier son agenda. En effet, les OSC mauritaniennes (...) ont tendance à exploiter les opportunités financières liées aux projets et programmes plutôt que de suivre leurs propres missions et vocations. Ce qui engendre souvent l'adoption d'une logique « marchande » qui consiste à devenir un prestataire de service plutôt qu'un acteur partenaire des autres familles d'acteurs, y compris de l'acteur public.

Si **les objets et les métiers des OSC se diversifient** (formation, clubs), et **si elles sont aussi en voie de professionnalisation**, en créant de l'emploi ou en contribuant à l'employabilité en favorisant l'acquisition de compétences socioprofessionnelles utiles pour l'insertion des jeunes qui y sont actifs, il est très clair en revanche que rares sont celles qui parviennent à rentrer en dialogue politique avec les pouvoirs publics.

Le FAJR (2015-2018), un projet tremplin pour construire un PCPA (2019-2030)

En 2012, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (Coopération française) à Nouakchott a lancé une première série de consultations pour actualiser sa stratégie d'action en direction de la société civile : il a rapidement mis en place **un comité de pilotage** constitué de personnalités issues de cette société qui l'a accompagné dans le processus collectif de construction d'un cadre stratégique. Cette démarche s'est vite **focalisée sur l'accompagnement de la jeunesse**, apparu à la fois comme prioritaire au regard de la situation du pays et comme un levier pour faire évoluer la société civile. Plusieurs ateliers ont permis de définir deux axes prioritaires « **jeunes dans la cité** » et « **jeunes en société** » qui ont réuni une cinquantaine d'associations. Ce cadre stratégique s'est d'abord concrétisé, en début 2014, par un premier projet expérimental sur la Commune de Ryad, une des 9 communes de la Communauté Urbaine de Nouakchott³.

Fin 2014, un Fonds d'appui aux initiatives des organisations de la société civile impliquant la jeunesse intitulé « AL FAJR »⁴ a ensuite été lancé. **Sa conception s'est largement inspirée de l'expérience des PCPA⁵**. Les lignes directrices de ce fonds ont été élaborées au cours d'un long processus participatif. Elles se sont concrétisées, en avril 2015, par le lancement d'un appel à projet auquel 135 organisations de la société civile ont répondu. Les propositions de 21 d'entre elles, dont une dizaine d'associations de jeunes, ont été retenues⁶. Dans la phase I (2015-2017), **18 projets** ont été appuyés et dans la phase II (2017-2018), **26 projets** dont 11 nouveaux ont été accompagnés, qui **ont couvert l'ensemble du pays**.

L'appui-suivi du SCAC aux porteurs de ces projets a **privilegié la dimension collective, l'échange entre pairs et le renforcement de capacité**. Il a donné lieu à plusieurs ateliers réunissant l'ensemble des parties prenantes du programme et des invités représentants des PCPA de la sous-région (Maroc, Algérie, Guinée) ainsi que du Conseil National de la Jeunesse du Sénégal. L'un de ces ateliers, consacré aux relations entre jeunes et pouvoirs publics a vu la participation de représentant de l'État mauritanien.

Un premier bilan de ces projets et de leur accompagnement a été partagé au cours d'un de ces ateliers, en novembre 2016. **FAJR a permis de créer une réelle dynamique collective autour des problématiques liées à la jeunesse** : cette dynamique inclut directement des associations et des groupes de jeunes très actifs. Elle est fondée sur des principes éthiques explicites. Elle a associé des parties prenantes très diverses, notamment des syndicats et des associations de

2 UE : Elaboration d'une cartographie fonctionnelle et dynamique de la société civile en Mauritanie, 2016.

3 Ce projet a permis la mise en place d'un espace de concertation entre les jeunes et la mairie, la réalisation d'un ouvrage communal dédié aux jeunes conçu avec leur participation, et la mise en œuvre d'un fonds de soutien aux projets des associations de jeunes selon un processus impliquant la mairie.

4 Mot arabe signifiant l'aube.

5 Ses concepteurs, tant au niveau du SCAC que des consultants qui l'on appuyé, avaient été associés à la conception et à l'appui aux PCPA en Guinée, au Congo et en Algérie.

6 La plupart des projets ainsi sélectionnés visaient à renforcer la participation des jeunes – et notamment des jeunes filles - à l'action publique, à faciliter leur expression, et à encourager les dynamiques collectives qui les concernent.

communes. **Cette dynamique reste néanmoins fragile.** L'expérience commune de ses différentes composantes est inégale. Elle est encore trop récente pour susciter un fonctionnement collectif fluide et l'émergence d'un leadership. Dans l'immédiat elle dépend encore de l'investissement du SCAC.

Dès la fin 2015, le SCAC et le Grdr ont amorcé un dialogue pour envisager ensemble le montage d'un PCPA en Mauritanie à partir de l'expérience du FAJ'R. En octobre 2017, en même temps que se déroulait un atelier du FAJ'R, le Grdr et le Gret ont ensemble mené une mission dont l'objectif était de vérifier la pertinence des hypothèses fondatrices et la faisabilité d'un PCPA (financements : SCAC, CCFD-TS, fonds propres ; Rapport et note d'intention en annexe).

En octobre 2017, dans un atelier réunissant tous les acteurs qui ont participé au programme FAJR depuis le début, **5 points de succès** ont fait l'objet de larges échanges :

- Le renforcement des capacités des associations et des jeunes (prise de parole, expression des jeunes filles, dialogue intergénérationnel, etc.) ;
- La maîtrise de plus en plus forte des outils de gestion de projets par les jeunes ;
- La création d'espaces d'expression et d'échanges pour les jeunes (mise en place de réseaux de jeunes notamment à l'intérieur du pays, création d'espaces pour favoriser les rencontres, expression par les arts, etc.) ;
- La concertation et les échanges avec différents acteurs, notamment les élus locaux : des initiatives collectives pluri-acteurs embryonnaires⁷ mais modélisables ;
- Des associations qui échangent, coopèrent et ont gagné en pratiques partenariales.

Autant de principes- se concerter, dialoguer, pour analyser et agir collectivement - et de succès que le PCPA en Mauritanie pourra reprendre et amplifier tout en apportant des solutions aux principales difficultés rencontrées par le FAJR.

5 défis qu'un PCPA peut relever !

- Face aux difficultés d'insertion économique et sociale pour les jeunes et des inégalités sociales et culturelles très anciennes, comment faire pour que ces jeunes s'inscrivent dans des dynamiques collectives citoyennes utiles aux territoires ? => *Le PCPA peut les promouvoir !*
- Face à l'inertie de la majeure partie des pouvoirs publics nationaux et locaux, les associations et les groupes informels de citoyens s'organisent pour proposer des activités et des espaces de rencontres : comment passer à l'échelle et offrir des services plus structurants aux jeunes ? => *Le PCPA peut faciliter ce passage à l'échelle et s'inscrire dans le temps !*
- Les moyens transférés par l'Etat aux autorités locales sont trop faibles pour que celles-ci puissent pérenniser les dynamiques pluri-acteurs qu'elles initient sur leurs territoires : quel plaidoyer commun pour une démocratie participative efficace ? => *Le PCPA permet de favoriser les rencontres et de construire des actions collectives (faire ensemble) !*
- L'exercice de la démocratie peine à s'installer sereinement⁷ et durablement et la consolidation de l'état de droit reste un combat permanent. Pour y parvenir, le défi du vivre ensemble dans un pays multiethniques ou le système tribal et de castes est encore vivant doit être relevé => *Le PCPA défend trois principes « diversité / Démocratie / Transparence !*
- La mobilisation de la diaspora mauritanienne (aussi bien dans les pays africains du Mahreb, d'Afrique de l'ouest et du Centre) et de leurs partenaires de coopération (notamment décentralisée) dans ces processus de dialogue pluri-acteurs permettra d'élargir le champ des possibles en termes d'opportunités d'affaires et de communautés collaboratives => *Le PCPA rassemble des acteurs présents en Mauritanie et en France-Europe et démultipliera ces solidarités sur ce « double-espace », concept particulièrement adapté auquel se réfère le Grdr !*

⁷ Nous pouvons faire ici référence aux conseils communaux de jeunesse mis en place à Riyadh par Citoyennes et Citoyens Debout dans le cadre de « Jeunes dans la cité » (SCAC) puis dans d'autres communes de NKT et ensuite dans à Kaedi (Programme Jeunesse et Pouvoir d'Agir du Grdr) et adapté sous forme de commissions « emploi/jeunes » à Kiffa. Le projet Prévention des conflits de l'UE a aussi repris cette méthodologie et appuyé d'autres conseils communaux de jeunesse dans d'autres villes.

b) Objet du projet et principaux résultats attendus :

Le programme FAJR a créé des nouvelles opportunités pour les jeunes au sein du mouvement associatif et a montré des possibilités sur des thématiques intéressantes : jeunes acteurs de la cohésion sociale, jeunes actifs dans la cité, expression des jeunes, insertion socio-économique des jeunes, jeunes face à la précarité, expression des jeunes filles. L'action du PCPA s'inscrit globalement dans le renforcement de la société civile mauritanienne : sa porte d'entrée sera de soutenir les dynamiques des jeunes, des associations de jeunes, et des organisations actives sur la problématique jeunesse.

L'objectif global du PCPA « Graine de citoyen⁸ » serait : **soutenir les organisations de la société civile qui favorisent l'expression et la participation des jeunes afin qu'ils contribuent à l'unité, à la cohésion sociale et à l'insertion socio-économique des franges les plus vulnérables** (jeunes et jeunes filles) ».

Pour cela, il visera à renforcer : (i) Les dynamiques collectives et collaboratives des jeunes et les initiatives des acteurs « aînés » de la société civile qui cherchent à fédérer les jeunes ; (ii) Leur capacité d'insertion économique et sociale afin de réduire la pauvreté et ainsi les inégalités ; (iii) Leurs capacités à construire des actions innovantes en relation avec les acteurs jeunes de la sous-région et de la diaspora, à communiquer auprès de leurs aînés, de leurs élus et des pouvoirs publics afin de se faire entendre ; (iv) Leurs capacités à participer à la vie de leur territoire.

Pour cette phase pilote, l'objectif spécifique sera de définir, par la mobilisation d'acteurs motivés, l'architecture d'un programme concerté pluri-acteurs (objectifs, modalités et moyens d'actions, thématiques) en Mauritanie.

Les principaux résultats attendus et les activités pour y parvenir sont les suivants :

- **R1 : Le champ thématique fédérateur du programme est déterminé** (rencontres régionales, nationales, internationales pluri-acteurs, rencontres institutionnelles, séminaires thématiques, voyages d'échange auprès des autres PCPA, missions double-espace à la rencontre des ressortissants et de leurs partenaires).
- **R2 : Les modalités de gouvernance du programme sont fixées et adoptées collectivement** (élaboration de la charte, réunion du COPIL, Assemblée Plénière, outils d'animation, cahiers de procédures des instruments de financements, élaboration d'un premier document cadre de programme collectif triannuel).
- **R3 : Les capacités des acteurs en matière de travail collectif sont renforcées** (outils de communication - site Internet, charte graphique, réseaux sociaux, plaquette, mission d'appui externalisée afin d'élaborer collectivement une grille prospective d'indicateurs d'effets et d'impacts « d'ici 2030 », expérimentation du fonds souple de soutien aux projets des OSC).

c) Principales activités prévues : Cf. ci-dessus.

d) Pays concerné(s) par le programme :

Toute la Mauritanie : Le PCPA a vocation à agir sur l'ensemble du territoire mauritanien de manière progressive. Durant cette phase pilote, il pourrait se concentrer dans quelques régions (3 - 4 zones). Parmi les critères de détermination de ces zones, il sera important de prendre en considération l'existence d'une action antérieure des initiateurs du PCPA (FAJR, Grdr) et de dynamiques favorables aux actions des jeunes. Nous serons attentifs à intervenir à la fois en milieu urbain et en milieu rural dès cette phase préparatoire afin de tester les modalités de son extension dans une phase ultérieure.

La participation de la diaspora est un élément constitutif et important du programme. Le Grdr doit, durant cette phase de construction du PCPA, prendre contact avec des organisations issues de la diaspora en France (association Leed, structures de jeunes, etc.) et dans la sous-région.

⁸ Le titre du PCPA (FAJR, Enne Har (Jour, après l'aube !), Fabrique de citoyenneté, Graine de Citoyen n'est pas définitif. Il sera imaginé et adopté par la première assemblée plénière durant cette phase préparatoire.

e) Public(s) ciblé(s) (distinguer bénéficiaires directs/indirects):

Le PCPA entend faire des jeunes des acteurs plutôt que des bénéficiaires de l'action. Il privilégie deux axes « jeunes dans la cité » et « jeunes en société »⁹, qui sont du ressort des jeunes eux mêmes, de leurs interlocuteurs de la société civile et de leur dialogue avec les pouvoirs locaux. Cette phase préparatoire pour un PCPA en Mauritanie serait ciblée sur cette thématique « Jeunesse et citoyenneté » :

Les publics cibles :

30 associations de jeunes, et 20 associations accompagnant les dynamiques de jeunes (OSC, ONG mauritaniennes et internationales) y compris les associations de la diaspora.

50 acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui mènent des interventions pertinentes en vue de valoriser les métiers du milieu associatif.

20 autorités locales en Mauritanie (élus locaux, services techniques déconcentrés, autorités coutumières, notabilité).

5 partenaires de coopération décentralisée (en France/Europe/Afrique).

Les autorités nationales Mauritaniennes (Ministère de la Jeunesse, Ministères des Affaires Etrangères, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation) et françaises (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères / SCAC, AFD).

f) Durée du projet/programme et date de démarrage envisagée :

24 mois – Janvier 2019 – Décembre 2020.

g) Si projet récurrent : justification d'une nouvelle phase (mentionner notamment si la phase précédente est évaluée) :

Cf ci-dessus : historique du programme AL FAJ'R (l'aube).

h) Principaux partenaires de la société civile locale impliqués :

Cette phase pilote réunira **un premier cercle d'acteurs mauritaniens** constitué à partir de **7 associations les plus actives et adeptes de l'action collective** dans la mise en œuvre du FAJ'R qui constitueront **le noyau dur** du programme : *Citoyennes Citoyens Debout* (CCD), *Caritas Mauritanie*, *La Maison des Cinéastes*, *Micrombedda* (asso de jeunes rappers appuyés par le FAJ'R) ; *Le collectif de jeunes « Touche pas à ma sœur » de Dar Naim* (accompagné par Caritas), *Les Echos du Sahel*, *SOS pair Educateur* (asso locale créée par world vision, qui accompagnent les jeunes dans les quartiers). Plusieurs partenaires de coopération ont manifesté leur intérêt pour intégrer ce noyau dur (**le CCFD-Terre Solidaire, le Gret, la Région Centre Val de Loire**) ainsi que les **Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe** (RAME).

La concertation « société civile / pouvoirs publics » est une dimension importante du programme. Elle se concentrera d'abord au niveau local et décentralisé, avant de se concrétiser par des relations institutionnelles entre le Programme et l'Etat Mauritanien.

i) Autres partenariats prévus (institutions publiques ou privées) :

Autres ONG mauritaniennes qui ont manifesté leur intérêt (Espace Camara, je m'engage, Terre vivante) lors de l'étude de faisabilité et des ateliers du FAJ'R.

Autres ONG française présente sur le « double-espace » franco-mauritanien : Les MFR et l'UNMFR (partie prenante du Projet Jeunesse et Pouvoir d'Agir dont le Grdr est chef de file).

⁹ Cf. « Définir les priorités d'action en direction de la jeunesse en Mauritanie » - note de mission de Y Cisse et D Neu, juin 2013.

Autres partenaires européens : Une ONG Espagnole (Alianza por la Solidaridad) ; Les collectivités locales en France (Aubervilliers, Arles, Noisy-Le-Sec, Grand Paris Sud (ex CAECE et San Sénart), plus globalement le Groupe Pays Mauritanie de **Cités Unies France**).

Le Grdr est membre du PCPA Joussour (Algérie) et du Comité de Direction du **CFSI** et est entré en dialogue depuis 2017 avec l'équipe technique du CFSI afin de solliciter leur appui et pouvoir compter sur leurs conseils avisés durant ces deux années. Le Grdr est aussi membre du PCPA Soyons actifs/actives en Tunisie et membre observateur du PCPA PROJEG en Guinée et fera appel aux compétences des 2 ONG porteuses respectives (**Solidarité Laïque, Aide et Action**).

j) Valeur ajoutée de l'OSC française, rôle dans le projet :

Le Grdr a une expérience de près de 20 ans en termes d'accompagnement des dynamiques pluri-acteurs rassemblant à la fois des OSC (y compris des OSCIM) , des AL, des acteurs marchands et des services techniques de l'Etat (programme PAIDEL-CT, GCT-BFS et PGCEL) sur les territoires sahéliens (étude d'impact en cours avec l'AFD et le F3E). Présent en Mauritanie depuis 1989, le Grdr a toujours soutenu les initiatives de la société civile (Programme d'Appui aux Initiatives à la Base, PAIB) et notamment par la mise en place et la gestion d'un Fonds souple (FAIB , 1994-2000). Depuis 3 ans, il a monté un programme intitulé « Jeunesse et Pouvoirs d'Agir » sur Kaédi, Kiffa et Ryadh financé par l'Union Européenne, l'AFD et la Région Centre Val de Loire. Sa présence dans les pays voisins (Maghreb, Afrique de l'Ouest) sera un atout pour ouvrir la surface territoriale du PCPA et mobiliser les acteurs de la diaspora en France/Europe.

Enfin, le Grdr est présent sur le « double-espace » - Territoires d'origine et de destination – de la diaspora mauritanienne dans le monde. Sa connaissance des acteurs de la diaspora permettra de faciliter leur implication dans le programme.

Le Grdr a enfin participé aux COPIL de sélection des projets du FAJ'R et participé activement avec le Gret à la mission de faisabilité d'octobre 2017. Le Grdr est en dialogue très constructif avec le SCAC à Nouakchott depuis plus de 3 ans à ce sujet.

k) Nature de la relation partenariale nouée et stratégie de renforcement de capacités poursuivie (à détailler) :

Les questions partenariales sont au cœur des PCPA : le Grdr a conduit un travail de capitalisation sur ces problématiques au sein du Groupe Initiatives (cf. [Traverse N°42](#)) qui sera versé aux réflexions des différents espaces de concertation et de mise en œuvre d'action collectives. Mais le PCPA devra contribuer à l'émergence d'un leadership jeune, de renforcer les dynamiques collaboratives et collectives, de faire émerger et consolider des collectifs durables, de renforcer le dialogue notamment au niveau local (habitudes et pratiques de concertation) et de faire émerger des compétences de métiers au niveau associatif.

La proximité du Grdr avec l'ensemble des partenaires mentionnés ci-dessus et son ancrage local fort (cf. [élément clef](#) pour comprendre les modalités d'action du Grdr) en Mauritanie sont des atouts pour réussir cette phase préparatoire et lancer un PCPA sur dix ans d'ici 2021.